

Compte rendu de la séance du 24 février 2015

Date de la convocation : 17/02/2015

L'an deux mille quinze et le vingt quatre février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de M le Maire Alain MICHEL

Présents : Alain MICHEL, Emile BADIH, Jérémi BARANOWSKI, Laëtitia COLLET, Adèle KUENTZ, Gisèle MAUREL, Thomas MINI, Christine MARCELLIN, Monique OUVRIER-BUFFET, Nicolas WIERZBINSKI

Représentés:

Excusés: Denis PICHON

Absents:

Secrétaire de séance: Christine MARCELLIN

Ordre du jour:

- Vote du budget Transport 2015
- Délibération ester en justice
- Choix du bureau d'études pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable

Questions diverses

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M Alain MICHEL, Maire.

M le Maire demande aux conseillers municipaux si éventuelles remarques ou corrections sont à apporter au compte rendu de la séance précédente.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu tel qu'il a été rédigé.

M le Maire demande si le conseil municipal veut bien débattre sur le choix du photocopieur, bien que cela n'ait pas pu être inscrit à l'ordre du jour (devis reçus après la convocation). Le conseil municipal accepte la proposition de M le Maire à l'unanimité.

Mme Kuentz 1ère adjointe demande si le conseil municipal veut bien débattre sur la sortie de la CCPSP de la commune de Belafaire, bien que cela n'ait pas pu être inscrit à l'ordre du jour (information reçue après la convocation). Le conseil municipal accepte la proposition de Mme la 1ère adjointe à l'unanimité.

Mme Maurel conseillère municipale de la commission logement demande s'il est possible de demander une partie de la séance en huit clos pour aborder la question des impayés de loyers. M le Maire suggère aux conseillers municipaux d'aborder ce point à huit clos dans les questions diverses.

1-Budget transport 2015

Vote du C Adm et approbation du CG (D 2015 005)

M le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2014, un budget annexe transport a été créé.

Bien que n'ayant pas été abondé ni voté, et sur les conseils de Mme la Perceptrice, il convient de voter le compte administratif et d'approuver le compte de gestion pour l'année 2014, tous les 2 à zéro autant en dépenses qu'en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Alain MICHEL, maire, délibère donc sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressés par M Alain MICHEL maire, après s'être fait présenter le budget primitif et le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et le compte administratif.

1-Le compte administratif peut se résumer ainsi :

*Compte administratif principal : résultat définitif de zéro Euros

2-Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

4-Arrête le résultat définitif tel que résumé ci-dessus .

M Alain MICHEL, maire, étant sorti de la salle, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, a voté le compte administratif du budget annexe transport 2014, et approuvé le compte de gestion de ce même budget.

Vote du Budget Transport 2015 (D 2015 006)

M le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Transport 2015 de la commune :

Fonctionnement équilibré en dépenses et en recette pour : 77 560 Euros

Investissement équilibré en dépenses et en recettes pour : 60 200 Euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal a adopté ce budget à 9 voix pour et 1 abstention.

Demande FODAC pour l'achat d'un bus scolaire (D 2015 008)

M le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Général des Alpes de Haute Provence a mis en place le Fonds Départemental d'Appui aux Communes (FODAC). Plusieurs opérations sont éligibles à ce fonds dont l'acquisition de matériel roulant.

M le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé d'acheter un bus pour le transport scolaire lors du vote du budget transport 2015.

M le Maire propose donc au conseil municipal que ce fonds soit demandé pour l'acquisition du bus pour le transport scolaire.

M le Maire présente l'offre commerciale pour un bus Proway d'un montant de 47 000 Euros HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de demander au Conseil Général l'attribution du FODAC pour l'achat de ce bus, et approuve le plan de financement suivant :

– devis :	47 000, 00 EHT
– subvention FODAC demandée :	10 000, 00 €
– avance non remboursable CGal :	10 000, 00 €
– reste à charge de la commune :	27 000 € + 9 400 € TVA

et d'habiliter M le maire à signer tout document relatif à cette demande et notamment le dossier à compléter pour l'attribution du FODAC

Demande avance remboursable CGal pour l'achat d'un bus scolaire

(D 2015 009)

Me le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'obtenir de la part du Conseil Général une avance remboursable de 10 000 Euros remboursable sur 5 ans à un taux de 0%, tous les 2 ans.

Pour le financement de l'achat d'un bus scolaire, cette avance remboursable peut être sollicitée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

– d'autoriser M le maire à demander une avance remboursable de 10 000 Euros au Conseil Général pour le projet d'achat d'un bus scolaire

- approuve le plan de financement suivant :
 - devis : 47 000, 00 €HT
 - subvention FODAC demandée : 10 000, 00 €
 - avance non remboursable : 10 000, 00 €
 - reste à charge de la commune : 27 000 € + 9 400 € TVA
- et d'habiliter M le maire à signer tout document relatif à cette demande et notamment la convention avec le Conseil Général pour obtenir cette avance remboursable

2-Autorisation donnée au Maire d' Ester en justice (D 2015 007) pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le dossier n° 1500210-2

M le Maire informe le conseil municipal que suite à l'arrêté qu'il a pris pour annuler le permis de construire de régularisation de M Callewaert, ce dernier attaque la commune au tribunal administratif.

M le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à défendre la commune pour cette affaire avec l'aide de Maître Rouanet (1200€ d'honoraires à prévoir).

M BADIH conseiller municipal, étant sorti de la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour, décide :

Vu la requête introductive d'instance présentée par Monsieur Guy CALLEWAERT devant le Tribunal Administratif de Marseille le 12 janvier 2015 sous le numéro 1500210-2 visant à l'annulation de l'arrêté de retrait pour fraude de son permis de construire PC n° 00415014S0001 accordé le 29 avril 2014 ;

Vu les articles L.2132-1 et -2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- d'autoriser M le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans la requête n° 1500210-2 le 12 janvier 2015 présenté par Monsieur Guy CALLEWAERT ; ;
- de donner mandat à Maître Yann ROUANET, Avocat, pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire

3-Attribution étude schéma directeur eau potable (D 2015 012)

M le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation des entreprises pour l'étude du schéma directeur d'eau potable a été lancée en octobre dernier afin de désigner un bureau d'études pour réaliser le schéma directeur d'eau potable sur la commune.

Deux offres ont été reçues en mairie :

- Saunier Infra
- Hydretudes

Après analyse de ces 2 offres selon le tableau de comparaison établi en relation avec le Conseil Général 04, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de l'entreprise Hydretudes d'un montant de 24 965 € HT avec les options.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'attribuer ce marché au bureau d'études Hydretudes pour un montant de 24 965 Euros Hors Taxe conformément à l'analyse de la commission d'appel d'offres
- D'aviser le dit bureau d'études de cette attribution
- D'informer le bureau d'études non retenu par courrier simple
- D'autoriser M le Maire à signer tout document nécessaire à l'attribution de ce marché et à sa mise en route.

4-Remplacement photocopieur mairie (D 2015 010)

M le Maire informe le conseil municipal que le photocopieur de la mairie (en location) ne répond plus au besoin lié à la dématérialisation des pièces comptables : document en PDFa.

Il convient donc de le remplacer.

M le Maire fait examiner aux conseillers municipaux les 3 propositions reçues en mairie et demande de délibérer à ce sujet.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reprendre en location un photocopieur avec PDFa pour la dématérialisation des pièces comptables, chez la même entreprise que l'ancien (B Contact Développement) car cette proposition est la plus avantageuse financièrement, et de plus le photocopieur de la mairie sera ainsi installé à l'école sans frais de location en sus.

Le conseil municipal autorise M le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette nouvelle location.

5-Sortie de Bellaffaire de la CCPSP (D 2015 011)

Mme Kuentz lère adjointe informe le conseil municipal que la commune de Bellaffaire souhaite quitter la CCPSP (communauté de communes du pays de serre-ponçon) pour des raisons d'ordre géographique essentiellement.

Pour cela chaque commune de la CCPSP doit délibérer et donner son accord.

M le Maire demande au conseil municipal de délibérer à ce sujet.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord, avec tristesse, sur la sortie de la commune de Bellaffaire de la CCPSP.

Questions diverses :

-Pbs impayés loyers : Cette question est abordée à huit clos. Mme Maurel, de la commission logement, fait le point à ce sujet avec la commission logement et M le Maire, et demande à ce qu'un suivi s'établisse.

-Panneaux signalétiques CCPSP : Dans la cadre de son projet de signalétique, la Communauté de Communes du Pays de Serre Ponçon propose 2 lots de 3 panneaux "école-mairie-église". Mme Kuentz souhaite faire le point à ce sujet avec la CCSP car des panneaux indiquant "la zone de loisirs des 3 lacs" et "le karting" avait aussi été demandés. De plus le conseil municipal ne voit pas l'intérêt pour la commune d'indiquer l'école, la mairie et l'église depuis le bas de la commune.

-TAP : Mme Laetitia Collet, commission scolaire, fait le point sur le Temps Activité Péri-scolaire et fait part des réflexions de la commission scolaire. Le souhait pour l'année scolaire 2015-2016 serait de grouper les heures de TAP les vendredis après-midi. Une demande dans ce sens va être faite à l'inspection académique.

-Transport scolaire : Mme Laetitia Collet, commission transport, fait part des réflexions de la commission transport concernant le processus à mettre en place en cas de souci avec le transport scolaire. Sur Piégut la référente est Mme Laetitia Collet et sur Venterol Mme Anabelle Jacob. C'est à elles 2 que doivent s'adresser les chauffeurs, l'entreprise Lafaille pour le transport scolaire sur Gap, les institutrices.... M Wierzbinski va prendre contact avec les entreprises de transport des environs pour pouvoir dépanner la commune d'un bus de remplacement, au pied levé, en cas de problèmes.

-Cantine : Le conseil municipal de Venterol est d'accord sur le principe d'harmoniser le prix du repas de cantine facturé aux parents à condition que soit également harmonisé le montant des bons d'achats de Noël. En cas de changement de prestataire pour la livraison des repas de cantine, une augmentation du prix des repas facturé aux parents sera envisagée sur les 2 communes.

-Spectacle de l'été : Mme Adèle Kuentz demande à ce que des idées de groupe lui soient communiquées et propose des dates en juin juillet et août pour ce concert.

-Secrétariat transport scolaire: Le temps consacré au secrétariat lié à la compétence transport scolaire représente 2 jours par semaine soit 15 heures. M le Maire propose qu'une personne sous contrat à durée déterminée pour 7h par semaine soit prise au secrétariat de mairie pour répondre à une partie des besoins.

-Réseaux irrigation : Mme Gisèle Maurel donne le compte rendu de la dernière réunion du SIVU Irrigation. Le bilan est toujours déficitaire pour le réseau du haut. Mme Maurel évoque aussi la possibilité de l'entretien du réseau du haut en partenariat avec l'agent communal. Le bilan est aussi déficitaire pour le réseau du bas (86% se situe sur la commune de Venterol).
La somme pour combler ces déficits sera à inscrire au Budget 2015 de la commune.

La séance est levée à 22 heures

Le Maire
Alain MICHEL

